



Date de la convocation
25/02/2010

Procès Verbal Réunion du Conseil Communautaire

Séance du 3 mars 2010

L'an deux mille dix et le trois mars, à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Léopold ROSSO, Président en exercice.

Présents : Mmes et MM : Enry BERNARD-BERTRAND - Cédric BONATO - Annie BRACHET – Alain CAMPACI
Florence COMBE - Santiago CONDE - Diane COULOMB - Jean-Paul CUBILIER - André DELLA-SANTINA
Dominique DIAS - Yves FONTANET - Noël GENIALE - Christine GROS - Lionel JOURDAN
Fabrice LABARUSSIAS - Martine LAMBERTIN - Patricia LARMET - André MORRA - Etienne MOURRUT -
Christel PAGES - Philippe PARASMO - Richard PAULET- Laure PELATAN - Maryline POUGENC - Marie ROCA
Jacques ROSIER-DUFOND - Léopold ROSSO – Jean SPALMA

Absents ayant donné pouvoir : M. Bruno ALBET pour M. André MORRA - Mme Carine BORD pour
M. Richard PAULET - M. Jean-Pierre SPIERO pour M. Dominique DIAS - Mme Incarnation CHALLEGARD pour
M. Léopold ROSSO - Mme Khadija PINCHON pour M. Cédric BONATO

Absents excusés : Mmes et MM. Mireille BARBUSSE - Julien CANCE - Jacques DELORD - Muriel GIBERT



Le quorum étant atteint, Monsieur le Président déclare la séance ouverte.

Conformément à l'article L2121-15 du CGCT, M. André DELLA-SANTINA est nommé secrétaire de séance.



Ordre du jour :

1. Débat d'orientation budgétaire

.

Objet : Débat d'orientation budgétaire – n° 2010-03-33

Conformément à l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans les communes de plus de 3 500 habitants, un débat a lieu au sein du Conseil Communautaire sur les orientations générales du budget, dans le délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci.

Monsieur le Président donne lecture du document présentant les éléments financiers pour informer le Conseil Communautaire de l'évolution de la situation financière de la Communauté de Communes, pour évoquer la stratégie financière et la politique d'investissement et discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans les budgets primitifs du budget principal et des budgets annexes.

POUR UN BUDGET AFFIRME ET TRANSPARENT

I - LES PERSPECTIVES ECONOMIQUES ET FINANCIERES EN 2010 (données DEXIA fin 2009)

A - CONTEXTE INTERNATIONAL

Aux États-Unis, malgré les politiques monétaire et budgétaire menées par les autorités publiques (politique de taux zéro de la Fed – banque centrale des Etats Unis- et plans de relance massifs), la contraction de l'activité pourrait atteindre, en 2009, - 2,6 %. En 2010, les prévisions du consensus des économistes font état d'une reprise de la croissance américaine qui atteindrait 2,2 %.

L'activité de la zone euro a connu un repli sans précédent (- 2.5 %) au 1^{er} trimestre 2009, puis une stabilisation au 2ème trimestre ; sur l'ensemble de l'année 2009, la contraction du PIB atteindrait 3,9 %. Avec une croissance anticipée par le consensus des économistes à 1,0 %, la reprise de la zone euro demeurerait fragile en 2010.

B – CONTEXTE FRANÇAIS

- **Produit intérieur brut : Vers une reprise ?**

En France, après quatre trimestres de repli, la croissance française affiche + 0,3 % au 2ème trimestre 2009. Au global, l'évolution du PIB devrait s'inscrire à - 2,2 % en 2009 selon le consensus des économistes et atteindre + 1,2% en 2010. Mais, les prévisions de croissance du PIB pour 2010, qui oscillent autour de cette moyenne entre + 0,2 % et + 2,5 %, reflètent bien le contexte d'incertitude actuel.

Cette prévision tient compte de plusieurs mécanismes de soutien de l'activité, notamment les mesures de relance qui soutiendraient les investissements publics, compensant l'atonie des investissements privés.

- **Inflation : Reprise de l'inflation**

En France, les prix à la consommation ont quasiment stagné en 2009 (+ 0,7 %) en raison du très net repli des prix des produits pétroliers et des cours mondiaux des matières premières alimentaires. En 2010, l'inflation s'orienterait à la hausse et devrait s'élever à + 1,4 % selon le consensus des économistes

- **Consommation privée : Progression modérée**

En France, la croissance de la consommation des ménages resterait encore mesurée en 2010 (+ 0,7 % selon le consensus des économistes, après + 0,6% en 2009), principalement en raison de la situation défavorable du marché du travail (le taux de chômage resterait supérieur à 9%) et de la remontée de l'inflation, et ce malgré les mesures de soutien prises par le gouvernement (notamment la réduction d'impôt sur le revenu pour les familles à revenus modestes décidée au 3ème trimestre 2009).

- **Investissement productif : Atonie de l'investissement productif**

En France, l'investissement productif a enregistré un fort recul en 2009 (- 6,8 %) en lien avec le déstockage massif opéré par les entreprises. En 2010, malgré l'effet technique de l'arrêt du déstockage, l'investissement productif peinerait à repartir (+ 0,8 %) en raison d'une situation financière des entreprises qui ne se rétablirait que lentement.

- **Taux d'intérêt : Incertitudes sur l'inflation et la reprise économique**

*Les **taux d'intérêt monétaires** sont au plus bas et les pressions inflationnistes devraient rester en dessous du seuil de 2 %, objectif de la Banque Centrale Européenne (BCE) en 2010. En 2009, l'inflation a fortement reculé suite à la baisse des prix du pétrole. En 2010, avec un risque de chômage élevé et des taux d'utilisation des capacités de production au plus bas, les pressions inflationnistes devraient rester modérées, à condition que la spéculation ne refasse pas flamber les prix du pétrole. Ainsi, selon le consensus des économistes, la BCE ne devrait pas remonter son taux directeur avant la deuxième moitié de l'année 2010 ; il pourrait atteindre 1,50 % fin 2010 contre 1,0 % fin 2009. Cependant, étant donné les incertitudes pesant sur la reprise économique, les anticipations d'économistes connaissent des écarts importants concernant aussi bien l'intensité de la reprise que le niveau de l'inflation, certains prévoyant même un scénario déflationniste. Ainsi, les anticipations sur les taux directeurs de la BCE pour fin 2010 varient de 0,50 % à 2,50 %. Il est donc préférable de rester prudent quant aux prévisions budgétaires concernant les emprunts indexés sur des taux monétaires.*

*Les **taux longs**, qui varient selon les anticipations de croissance et d'inflation, ont connu des mouvements importants depuis la faillite de Lehman Brothers fin 2008 et pourraient continuer à en connaître en 2010, étant donné les incertitudes pesant sur l'évolution du PIB et de l'inflation. Ainsi, les taux longs pourraient fortement augmenter en cas de retour de pressions inflationnistes sous l'effet d'une hausse des matières premières et des injections massives de liquidités et /ou de reprise économique vigoureuse. A contrario, les taux longs pourraient subir de fortes baisses avec une reprise molle et une inflation faible en raison du niveau élevé du chômage, de la faiblesse de la consommation, de la nécessité de désendettement, de l'atténuation des effets des plans de relance et de la baisse des prix immobiliers. Dans ce contexte, une spirale déflationniste ne serait pas à exclure.*

II - LA LOI DE FINANCES 2010

Comme les années précédentes, l'Etat s'est astreint à une évolution de ses dépenses de 0% en volume par rapport à la Loi de finances précédente, soit une hausse uniquement égale à l'inflation prévisionnelle de + 1,2 % pour 2010.

A – LE PLAN DE RELANCE

La poursuite du plan de relance qui entraîne des dépenses supplémentaires pour un montant de 4,1 mds € et des recettes moindres à hauteur de 2,9 mds €.

B - LA REFORME DE LA TAXE PROFESSIONNELLE

L'année 2010 étant une année de transition, les nouvelles taxes créées pour compenser la suppression de la TP sont temporairement affectées à l'État. Les collectivités locales sont compensées par le biais d'un prélèvement sur recettes (PSR). L'impact de la mesure sur l'ensemble des recettes de l'État (y compris PSR) est évalué à - 11,6 mds €, sans tenir compte des recettes supplémentaires au titre de l'impôt sur les sociétés induites par la réforme de la TP.

*En vertu de la loi organique relative aux lois de finances (LOLF), les crédits budgétaires de l'État sont présentés par mission. Ainsi, **les dépenses** du budget général (champ courant) s'élèvent, hors plan de relance, à 281,1 mds € et progressent par rapport à la LFI 2009 de + 1,5 %. **Les recettes** totales nettes du budget général s'élèvent à 267,2 mds € en 2010. En ce qui concerne le solde budgétaire de l'Etat, le déficit budgétaire prévisionnel s'établirait à 116 ,0 mds €.*

C - LES CONCOURS FINANCIERS DE L'ÉTAT

L'enveloppe normée ne progresse plus que de la moitié de l'inflation prévisionnelle. L'enveloppe normée regroupe la quasi-totalité des concours financiers de l'État aux collectivités locales, à l'exception du Fonds de compensation de la TVA (FCTVA 6,2 mds €), de certaines subventions versées par les ministères (1,8 md €) et des dégrèvements d'impôts locaux (16,4 mds €). La progression de l'enveloppe est limitée à la moitié de l'inflation prévisionnelle, soit une hausse de + 0,6% (+ 268 millions € par rapport à la LFI 2009, à champ constant). En incluant le FCTVA, la progression des concours financiers de l'État aux collectivités locales est comparable à l'inflation prévisionnelle, soit + 1,2%.

D - LES MESURES CONCERNANT LA DGF : INDEXATION DE LA DOTATION GLOBALE FORFAITAIRE (DGF) SUR LA MOITIÉ DE L'INFLATION

A défaut de retenir une évolution indexée sur le taux prévisionnel d'inflation (+ 1,2 %), le montant de DGF de 2009 sera majoré de 0,6 % (soit la moitié de l'inflation). Cette indexation représente 245 millions € supplémentaires par rapport à 2009, contre 490 si l'évolution avait été calculée par rapport à l'inflation prévisionnelle.

E - LES MODALITES DE REMPLACEMENT DE LA TP

Afin d'augmenter la compétitivité des entreprises françaises en favorisant l'investissement productif, la loi de finances pour 2010 prévoit une réforme de la taxe professionnelle (TP). Elle est principalement remplacée par une contribution économique territoriale (CET) composée d'une cotisation foncière sur les entreprises (CFE) et d'une cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE). S'ajoutent une taxe sur les surfaces commerciales et une imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER).

Pour les entreprises, les effets de la réforme seront immédiats. Pour les collectivités territoriales, sa mise en œuvre se fera en deux étapes :

- Pour l'année 2010, la ressource du produit de la TP est supprimée et est remplacée par une compensation relais. Le taux relais est voté par la collectivité qui peut l'augmenter dans les conditions identiques à celles prévues jusqu'en 2009 pour la TP.

- A partir de 2011, les collectivités territoriales bénéficieront d'impôts nouveaux, d'un montant global équivalent à celui des recettes fiscales actuelles. Un mécanisme pérenne de garantie individuelle des ressources permettra d'assurer à la CCTC, la stabilité de ses moyens de financement.

III.- UN ENVIRONNEMENT BUDGETAIRE CONTRAINT

A - SECTION DE FONCTIONNEMENT : RECETTES ET DES DEPENSES

Pour mettre en œuvre les politiques publiques, la Communauté de communes continue de rencontrer le même effet de « ciseau » qui provoque une dégradation de l'épargne de gestion provoquée par des dépenses réelles de fonctionnement qui croissent plus fortement que les recettes de fonctionnement.

Le faible apport en subvention conduit également à un recours à l'emprunt au regard de la politique d'investissement choisie.

Les recettes fiscales sont inférieures à celles de la même strate de Communautés de communes.

En 2009, les recettes de fonctionnement ont représenté 12 630 789, 00 euros.

L'évolution des charges de fonctionnement sont dues aux dépenses induites par les équipements réalisés au cours des exercices précédents ou les politiques publiques décidées: restaurations scolaires, déchetterie, piscine, éclairage public, réseaux pluvial, etc.

En 2009, les dépenses de fonctionnement ont représenté 11 705 506,00 euros.

Monsieur le Président souligne les bons résultats dégagés de l'exercice 2009 qui présente un excédent de 925 283.00 € et remercie Monsieur Noël GENIALE, Vice-Président délégué aux Finances, pour la rigueur et le contrôle qu'il opère au quotidien pour éviter les dépenses inutiles.

B - LE PROFIL GLOBALE DE LA DETTE

Au 1^{er} janvier 2010, la dette du budget principal de la communauté de communes Terre de Camargue s'élève à 8 281 606,30 euros, avec un encours de 6 599 273,50 € pour un taux actuariel moyen de 4,53% et une durée de vie résiduelle moyenne de 16 ans 6mois. La CCTC dispose d'une dette essentiellement à taux fixes, procurant certes une sécurité budgétaire mais pénalisant ainsi la structure sur sa faculté d'adaptation à de nouveaux changements économiques. Au vu de ce constat, la CCTC a négocié en 2009, deux contrats de financement relais de type « emprunt assorti d'une option de tirage sur ligne de trésorerie permettant des indexations sur taux monétaires courant (Euribor, TAG), et garantissant des remboursements anticipés sans frais, ni pénalité, sur une durée de 15 ans.

Rappelons par ailleurs, que la Communauté de Communes n'a pas de produit « structuré », ni de produit sensible (ou toxique).

En 2008, lors du renouvellement de l'Assemblée communautaire, les finances de la Communauté de Communes présentaient une dette avoisinant les 11 millions d'euros. Aujourd'hui, grâce à l'emprunt, cet endettement a diminué.

Chaque année, des prélèvements sont faits sur les budgets annexes de l'eau potable et de l'assainissement pour alimenter le budget principal en contrepartie des rétributions liées à l'activité des services. Le prélèvement 2010, identique à celui de 2009, s'élèvera à la somme de 800 000 €. Pour rappel, ce prélèvement était de 1.2 millions d'euros auparavant.

Les pertes de recettes du Centre Aqua-Camargue en 2009, s'élèvent à environ 150 000.00 €.

IV – LES GRANDES ORIENTATIONS POUR LE BUDGET PRINCIPAL 2010

A. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

- **Les dépenses de fonctionnement**

La volonté de poursuivre la maîtrise budgétaire se renforce : maîtriser les dépenses de fonctionnement et trouver des marges de manœuvre dans le coût de gestion de la CCTC, notamment en renégociant différents marchés publics (assurances, téléphonie, économie d'énergie, etc.). Toutefois, l'augmentation du coût de la vie liée à l'inflation se répercute mécaniquement sur le budget de fonctionnement.

De façon générale, la Communauté de Communes va s'attacher à contenir les dépenses de fonctionnement. Toutefois, des dépenses liées à l'exploitation de structures comme celle de la piscine impactent de plein fouet, le budget de fonctionnement.

Quelques grands postes :

- Gestion de la nouvelle piscine : 475 890,45 € répartie de la manière suivante (hors personnel):
 - 248 195 € de fonctionnement dont 51 640,00 euros d'électricité
 - 189 317,45 € remboursement de l'emprunt (capital et intérêts),
 - 7 845€ de transport des scolaires,
 - 30 533 € de réparations techniques imprévues.
- Entretien éclairage public : 500 000 €
- Entretien du pluvial : 796 600 € dont 217 258,45 € au titre de 2009 (reliquat de l'ancien marché)

- Les dépenses de personnel

Ce chapitre (012) subira les progressions suivantes:

- L'impact sur une année pleine de la double revalorisation en 2009 du point d'indice (+0,5 % en juillet et +0,3% en octobre 2009). La valeur annuelle brute du traitement afférent à l'indice 100 majoré est portée à 5528,71 euros et le montant mensuel minimum de traitement porté à 1345,32 euros brut.

Evolution de la valeur annuelle brute indice 100 :

1er octobre 2009	5 528,71 €
1er juillet 2009	5 512,17 €
1er octobre 2008	5 484,75 €
1er mars 2008	5 468,34 €
1er février 2007	5 441,13 €
1er juillet 2006	5 397,95 €
1er novembre 2005	5 371,10 €
1er juillet 2005	5 328,47 €
1er février 2005	5 301,96 €
1er janvier 2004	5 275,58 €
1er décembre 2002	5 249,33 €
1er mars 2002	5 212,84 €
1er janvier 2002	5 181,75 €

- La revalorisation du salaire minimum interprofessionnel de croissance (SMIC) de 0,35 % en janvier 2010
- Le GVT (Glissement vieillesse-technicité, qui illustre la progression de l'ancienneté et de la qualification moyennes des effectifs) ; il est à observer une nette progression du GVT depuis 2008, du fait des refontes des grilles indiciaires de catégories C
- Les mesures législatives ou réglementaires comme : la GIPA (dispositif de garantie individuelle en faveur du pouvoir d'achat) applicable dès 2008 pour compenser les pertes de pouvoir d'achat constatées sur la période antérieure au 31 décembre 2007 (période du 31/12/2003 au 31/12/2007), et en 2009 la mise en œuvre annuelle de la garantie pour les agents partant à la retraite ; les mesures statutaires de reclassement des catégories C, etc.
- Le poids salarial des arrivants en cours d'année 2009, en année pleine sur 2010 (piscine, CAE, retour des personnes en maladie qui n'ont pas fait l'objet d'un remplaçant...)
- La réintégration d'agents ayant pris une disponibilité, ou congé parental
- La création de 3 postes d'agents polyvalents pour le restaurant de Saint Laurent d'Aigouze et son impact de 2 mois de salaire
- Les remboursements du budget principal sur les budgets des ports, de l'eau usée et de l'eau potable de quelques agents

Au regard de ces éléments, une augmentation mécanique est estimée aux alentours de 3 %, à laquelle il conviendrait également, de prendre en compte :

- Le paiement de la partie 2010 du protocole de la prime de fin d'année versée entre 2004 à 2007.
- L'augmentation de 0,50% de la PFA versée au titre de 2010
- La refonte du Régime indemnitaire

Néanmoins, une maîtrise de l'ensemble des dépenses de personnel des services est recherchée : optimisation des dépenses des non-titulaires, remplacement non systématique des agents titulaires partant en retraite, mutés, etc., remplacement des agents en maladie en fonction des besoins et à partir de deux agents dans le même service...

Compte tenu des besoins repérés et vérifiés en personnel supplémentaire et dans l'optique d'un redéploiement de personnel ou d'une révision de l'allocation de compensation des communes, une étude du contenu des statuts de la Communauté de communes va être menée. Ainsi, les activités conduites qui ne rentrent pas dans le champ d'intervention de la CCTC seront répertoriées, quantifiées financièrement et discutées lors des réunions de travail de la CLECT.

- Les contributions aux organismes de regroupement et autres structures

La communauté de communes finance différentes structures par le biais de contributions, ce poste budgétaire devrait augmenter au moins du taux de l'inflation et parfois plus selon les structures comme notamment le Symadrem, la MLJ, l'Agence de Pays et le CNAS.

Article	Libellé	2009 en euros	2010 en euros
6554	Pays Vidourle Camargue	18 406.00	20 000.00
6554	SYMADREM	77 445.00	88 700.00
6554	SCOT	12 000.00	13 592.42
6554	Entre Pic & Etang	46 231.07	47 000.00
6574	PLIE	13 804.50	15 000.00
6574	MLJ	31 290.20	32 000.00
6281	AGPTF (Association Gardoise Promotion Tourisme Fluvial) (Budget port)	1 671.34	1 700.00
	CNAS (cotisation répartie sur plusieurs budgets au prorata du nombre d'agents)	25 989.10	35 744.76
6574	Maison de l'Emploi et de l'Entreprise du Pays Vidourle Camargue	119 447.00	120 000.00
657364	Offices de tourisme	4 000.00	4 000.00

Monsieur GENIALE attire l'attention des élus sur l'importante participation versée au SYMADREM et signale que la même somme est versée, par la Communauté de Communes, en investissement, pour les travaux programmés par le SYMADREM.

Monsieur le Président confirme que cette participation est très élevée et rappelle que la Communauté de Communes a toujours adhéré au SYMADREM. Malgré l'éloignement géographique par rapport au Rhône, il convient, par solidarité avec les autres communes, de continuer cette action de protection contre les crues.

- Le soutien au monde associatif

Les subventions de fonctionnement versées permettent de soutenir activement le tissu associatif, culturel et sportif, sur le territoire communautaire (91 600 €).

Toutefois, en matière de développement sportif, la Communauté de communes pour 2010 et les années à venir, souhaite recentrer son intervention sur les sports d'eau, avec un désengagement sur les autres thématiques sportives. Des rencontres avec le tissu associatif ont été organisées pour redéfinir le partenariat et des conventions ont été signées, notamment introduisant une évaluation annuelle des activités.

Monsieur PAULET, après avoir été interpellé par l'association Littoral Camargue Basket, regrette que la subvention qui lui était attribuée par la Communauté de Communes, soit aujourd'hui supprimée. Il déplore que le football soit le seul sport collectif bénéficiaire d'une aide financière de la Communauté de Communes, sur la ville d'Aigues-Mortes.

Monsieur le Président dément cette information et rappelle qu'en 2009, l'association Littoral Camargue Basket a reçu une subvention d'un montant de 1 100 € et qu'il est prévu de verser la même somme pour 2010. Ce club est certes, intercommunal mais il doit être également soutenu par les communes. Il est vrai que ce club a d'abord connu une montée en puissance qui l'a conduit à recruter un salarié, puis a subi une diminution de son activité. Il met depuis, tout en œuvre pour se relancer et pour maintenir cet emploi.

Madame PAGES insiste sur le travail de qualité que fournit le club auprès des enfants notamment.

Monsieur le Président explique que la Communauté de Communes aide les associations sportives, uniquement dans le cadre de ses compétences et rappelle, à nouveau que la subvention de la Communauté de Communes, pour ce club, est maintenue en 2010.

Monsieur MORRA signale que le Littoral Camargue Basket est le seul club qui participe au CEL et estime que la subvention doit être maintenue pour encourager le club.

Monsieur GENIALE rappelle que la Communauté de Communes se doit d'assumer ses compétences obligatoires en priorité.

Monsieur le Président clôt le débat en indiquant que la subvention 2010, d'un montant de 1 100 €, est identique à celle de 2009 et insiste sur le fait que la Communauté de Communes n'a pas « abandonné » cette association.

- Les intérêts de la dette

Tous prêts confondus, en 2010, les intérêts de la dette du budget principal représenteront un montant de 290 254 €.

Les recettes de fonctionnement :

Pour financer les dépenses, la Communauté de communes dispose des recettes de fonctionnement.

Les principales ressources de fonctionnement sont les dotations de l'Etat, la TEOM, la TPU, les produits issus des services, ces recettes sont complétées par l'ensemble des produits générés pour la collectivité par ses investissements.

- Les dotations de l'état

Les dotations versées par l'Etat aux collectivités territoriales évoluent selon les paramètres fixés dans le projet de loi de finances 2010. Le montant de la DGF au titre de l'année 2010 progresse au niveau national de 0,6 %, qui devrait se traduire localement par un montant qui sera connu prochainement.

- La TEOM - redevance spéciale

Depuis plusieurs années, la collecte de la TEOM ne couvrait pas les dépenses de fonctionnement liées aux activités des ordures ménagères. Un déficit récurrent de 500 000 euros était enregistré chaque année. Aussi, en 2009, il a été convenu de mettre en place une stratégie pour équilibrer ce poste budgétaire lié au traitement des ordures ménagères : augmentation de la TEOM avec en optique, un lissage des taux pour atteindre en fin de mandature, un taux unique de TEOM à 10% .et la mise en place de la redevance spéciale pour les professionnels producteurs de déchets non assimilés à des ordures ménagères. Cette mesure et la généralisation de la Redevance spéciale ont eu pour effet, d'équilibrer le service des ordures ménagères (collecte, déchetteries, traitement des OM).

Aujourd'hui, en absence d'élément sur le montant de la dotation globale forfaitaire et l'évolution des bases et au vu de différents travaux : généralisation de containers enterrés, marché des cartons et des verres, travaux de réhabilitation des déchetteries d'Aigues-Mortes et du Le Grau du Roi, estimés à 100 000 euros, il est proposé d'augmenter la TEOM de la manière suivante :

- Saint-Laurent d'Aigouze : taux à l'identique de celui de 2009
- Le Grau du Roi : + 0,15 %
- Aigues-Mortes : + 0,30%

	2008	2009	2010	Bases	Produits attendus
Le Grau du Roi	7.15	8,65	8.80 + 0.15 %	33 637 021	+ 50 455,53
Aigues-Mortes	6.39	8.00	8.30 +0.30 %	8 414 518	+ 25 243,55
Saint-Laurent d'Aigouze	8.47	9.50	9.50	2 558 358	-
TOTAL produits attendus complémentaires					+ 75 6999,084 €

Se traduisant par une augmentation attendue sur facture administré de :

- Grau du Roi : + 2%
- Aigues-Mortes : +4%

Monsieur le Président indique qu'en 2009, la TEOM a dégagé une recette de 2.9 millions d'euros sur le Grau du Roi, 673 000 € sur Aigues-Mortes et 243 000 € sur Saint Laurent d'Aigouze, soit un total de 3.8 millions d'euros alors que la dépense, correspondant au coût de la collecte des ordures ménagères et des déchetteries, s'est élevée à plus de 4.6 millions d'euros. Malgré les efforts consentis par chaque commune pour réduire le coût de collecte, le service n'est pas équilibré. Le différentiel est dû, entre autres, à l'augmentation du tarif pour l'élimination des déchets et à l'accroissement de population pendant la saison estivale produisant, de fait, un volume important de déchets supplémentaires à évacuer et à traiter.

Monsieur BONATO rappelle que les élus avaient souhaité, en 2009, qu'une étude sur le coût de la collecte, soit réalisée pour chaque commune et notamment pour la ville de Saint Laurent d'Aigouze, qui recense le plus grand nombre d'écarts. Il serait intéressant d'en connaître les conclusions avant de fixer les taux de TEOM car il estime qu'il serait judicieux de taxer les communes, de façon plus ou moins importante, en fonction du coût engendré par leur collecte.

Monsieur le Président répond qu'il a missionné le prestataire pour connaître le coût réel de collecte par commune et se trouve aujourd'hui en attente de ces résultats. Il est vrai que le territoire communautaire est composé de communes totalement différentes. La collecte sur Saint Laurent d'Aigouze, avec son grand nombre d'écarts et la distance importante à parcourir pour les atteindre, doit coûter plus cher que la collecte sur le Grau du Roi où le ramassage est concentré. Avant de fixer le taux de TEOM, il convient de connaître le coût et les recettes liées à la collecte des ordures ménagères pour chaque commune.

Monsieur MOURRUT rappelle que le transfert de cette compétence a été accompagné de la compensation correspondante à l'époque. Pour information, la ville du Grau du Roi a financé 78% du coût de collecte au moment du transfert. Il semble nécessaire, aujourd'hui, d'établir un bilan sur le coût réel pour chaque commune. Il reste convaincu que la ville du Grau du Roi compense trop par rapport au coût réel de la collecte sur son territoire. Il paraît important, avant d'évoquer une harmonisation des taux, d'avoir connaissance des conclusions de cette enquête réalisée sur les trois communes.

Monsieur BONATO rejoint les propos de Monsieur MOURRUT et insiste sur l'importance de comparer les coûts et les recettes liées à ce service, sur chacune des communes avant de voter les taux de TEOM.

Monsieur MOURRUT estime qu'il serait intéressant d'avoir connaissance de ces informations avant de voter les taux pour 2010.

Monsieur le Président pense pouvoir fournir les résultats de l'étude, demandée au prestataire, avant le 31 mars 2010, date du vote du budget primitif 2010. Cependant, il faut tenir compte du coût global du service, en ajoutant le coût lié à l'élimination des déchets de plage ou de marchés, par exemple. Le montant de la charge, défini lors du transfert de compétence, ne correspond pas à la dépense actuelle. Il en est de même pour la piscine qui a été transférée pour une charge de 150 000 € alors que l'établissement coûte aujourd'hui 700 000 € à la Communauté de Communes.

Monsieur MOURRUT évoque l'obligation d'équilibrer le service et pense que, dans un souci de transparence, il est essentiel de se baser sur le coût réel du traitement des ordures ménagères. Il rappelle la concession de la ville du Grau du Roi, lors de l'unification du taux de Taxe Professionnelle, qui a accepté une augmentation de son taux alors qu'il était le moins élevé du territoire communautaire.

Monsieur le Président évoque la récente mise en place de la redevance spéciale, au sein de la Communauté de Communes, qui a pour objectif de taxer les professionnels, gros producteurs de déchets. Ce système a été mis en place, dans un souci d'égalité, pour éviter de faire peser le coût de l'élimination de ces déchets, sur les ménages au travers de la TEOM.

La collecte du verre et du carton est aujourd'hui gratuite mais ce service ne pourra pas perdurer sans rétribution en contrepartie. Le service doit obligatoirement s'équilibrer.

Il convient également, d'engager une réflexion pour définir clairement la compétence car certains points restent litigieux comme le nettoyage des bas de colonnes de tri. Il est aujourd'hui difficile de faire peser la charge de ce nettoyage soit sur la Communauté de Communes, qui installe les colonnes, soit sur la ville qui est compétente en balayage des rues. Ce problème est très important car les points tri sont très sales et la pollution visuelle est déplorable. Au cas où il serait décidé que la Communauté de Communes assure ce nettoyage, il faudra que ce service soit couvert par des recettes. Pour tenter de remédier à cela, la ville du Grau du Roi a fait l'objet, cette année d'un test de mise en place de colonnes enterrées, rue de Turville. Le coût de ces colonnes est très élevé et la ville a accepté, pour que ce projet se concrétise, de prendre en charge la dépense liée au génie civil. Il serait intéressant d'adopter le principe de prise en charge du génie civil, par les communes, lorsque la Communauté de Communes installe des colonnes enterrées.

L'ensemble du Conseil Communautaire est favorable à cette proposition.

Monsieur BONATO demande si, dans ce cas, il serait possible de faire un test sur la ville d'Aigues-Mortes.

Monsieur le Président répond qu'il serait, en effet, bénéfique pour la cité d'équiper le centre ville d'Aigues-Mortes et d'installer quelques colonnes enterrées à Saint Laurent d'Aigouze. Il convient, tout d'abord de trouver le financement et le projet pourra être étalé sur quatre ans.

- **Le taux relais (TP réformée)**

En 2009, le produit de la taxe professionnelle s'est élevé à 3 118 535 €, pour un taux de TP de 14,28.

L'année 2010 est une année de transition au cours de laquelle la communauté de communes votera un taux relais qui s'appliquera sur les nouvelles bases que constitue la cotisation foncière des entreprises.

Aussi, il est proposé de voter un taux relais maximum de droit commun établi à 14.65%.

En augmentant le taux relais, la Communauté de Communes bénéficiera d'une majoration de la compensation relais correspondant au produit des bases de CFE par la différence positive entre le taux relais de 2010 et le taux de la TP de 2009, multipliée par un coefficient de 0,84.

Aujourd'hui, la Communauté de Communes est en attente des instructions relatives au mode de calcul des produits du taux relais.

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

- **Les recettes d'investissement**

Les principales ressources d'investissement sont représentées par l'autofinancement, le FCTVA, la dotation aux amortissements, les subventions et l'emprunt.

- **Le FCTVA :**

Le Fonds de Compensation pour la TVA rembourse les collectivités locales du montant de la TVA payé sur les dépenses d'investissement. En 2009, le montant perçu représentait 217 087.84 €.

En 2010, la CCTC percevra le dernier trimestre de 2009 et les trois premiers trimestres de 2010. L'estimation de cette recette est de 374 600€, en prenant en compte le dernier trimestre 2009.

- **Les subventions d'équipement**

Elles sont perçues en fonction des programmes. Les subventions dépendent des projets retenus et de leur notification par les organismes partenaires. Dans le contexte économique et politique régional, l'année 2010 devrait connaître un net ralentissement.

Par ailleurs l'enveloppe versée au titre du Fonds Départemental d'Equipeement devrait notamment connaître une réduction substantielle.

Financer l'investissement : des arbitrages responsables, entre emprunt et autofinancement, priorité aux programmes subventionnés

- **Les dépenses d'investissement**

Au regard des capacités financières et techniques de la collectivité, la CCTC a retenu en priorité les programmes qui font l'objet de subvention.

Programme prévisionnel d'investissements

1. **Travaux et équipements structurants :**

- La construction du restaurant scolaire sur Saint Laurent d'Aigouze,
- Les travaux du restaurant du groupe scolaire de Gambetta sur Aigues-Mortes
- Les travaux du restaurant du groupe scolaire Charles Gros sur Aigues-Mortes
- Les travaux d'optimisation du Centre Aqua Camargue
- Les containers et colonnes de tri enterrés

2. Etudes :

- Etude portant sur la requalification de la base nautique sur le Grau du Roi pour laquelle une subvention a été accordée d'un montant de 79 000 euros (CNDS)
- Etudes construction d'une médiathèque sur Saint Laurent d'Aigouze
- Etudes, diagnostic sur la sécurité et l'accessibilité des bâtiments de la CCTC
- Etude relative à la création d'un réseau d'eau pluviale aux Courterelles sur Saint Laurent d'Aigouze
- Etude de l'Avenue Jean Jaurès (GRD)

3. Travaux relatifs au pluvial :

- Poste de relèvement Baronnie
- Déplacement/création de grilles d'eaux pluviales de la rue des Oyats
- La mise en place de télésurveillance pour optimiser le contrôle des postes de relèvement
- Création d'un réseau dans l'Impasse des Goémons (GDR)

Monsieur PAULET s'inquiète de voir que les travaux sur le réseau d'eaux pluviales, prévus sur le boulevard Frédéric Mistral à Aigues-Mortes, ne soient pas inscrits dans ce programme et demande confirmation qu'ils vont, effectivement, être réalisés.

Monsieur CUBILIER rassure l'Assemblée en expliquant que ces travaux, déjà programmés, vont être effectués prochainement. Des devis ont, d'ores et déjà, été établis pour cela et la dépense est prévue dans l'enveloppe globale.

4. Achats divers :

- Un véhicule packmat
- Renouvellement de matériel pour les restaurants scolaires d'un montant de 65 000 €
- Un programme d'entretien des locaux d'un montant de 26 000 €
- Logiciels divers (Plan pluri annuel d'investissement, prospective et analyse financière, etc.)
- Etc.

V – LES PERSPECTIVES 2010 POUR LES BUDGETS ANNEXES

A. LE BUDGET DU PORT

L'augmentation de 20 % des tarifs des contrats d'apponement et celle de 25% des escales, en 2009 ont permis un accroissement de l'épargne et la poursuite des travaux de requalification des deux ports, avec la pose de nouvelles bornes eau/électricité ainsi que l'installation d'un nouveau ponton sur Aigues-Mortes pouvant accueillir 15 unités.

La mise en œuvre du suivi des recettes plus fin, avec des relances dès les premiers impayés, a permis une augmentation des produits de services.

Ainsi, pour financer les investissements 2008 reportés en 2009 et faire face à ceux réalisés en 2008 sans emprunt, un emprunt d'un montant de 122 560,00 € a été contracté en 2009.

Programme prévisionnel d'investissements

1 Travaux prévisionnels sur Aigues-Mortes :

- La poursuite de l'installation des bornes sur la partie restante du quai des remparts
- Le raccordement en électricité et eau du nouveau ponton (face à la capitainerie).

2 Travaux prévisionnels sur le Grau du Roi :

- La mise en place de borne Eau /Electricité sur le ponton flottant.
- La peinture des sanitaires

3 Achat divers :

- Logiciel de gestion ALIZEE
- Climatisation

Monsieur BONATO demande la possibilité de prévoir une enveloppe budgétaire pour réaliser une étude en vue de la réhabilitation des enrobés sur le quai à Aigues-Mortes du côté de la Porte de Montpellier.

Monsieur le Président propose, si les finances le permettent, de prévoir une enveloppe budgétaire pour lancer une étude, sur le budget 2010 et les travaux sur le budget 2011.

B - LE BUDGET DU SPANC

Aujourd'hui, ce budget n'a que très peu de recette au regard d'une nouvelle prestation qui se met petit à petit en place. Toutefois, le zonage sur Saint Laurent d'Aigouze étant terminé, cette activité devrait connaître une montée en puissance. Aussi, avec le départ de l'agent qui s'occupait de l'assainissement non collectif, un marché de prestation de services va être lancé.

C - BUDGET DE LA ZONE D'ACTIVITE

Ce budget sera abondé à partir du budget principal pour couvrir les dépenses d'entretien, la remise à niveau du système d'arrosage. Compte tenu que la Communauté de communes ne bénéficie pas de la fiscalité du bâti et du non bâti de la ZA, les travaux menés au sein de la CLECT devront permettre de prendre en compte la circulaire du Ministre de l'Intérieur et du Ministre des Transports et de l'Equipeement (20 février 2006), la jurisprudence, le CGCT, pour ce qui concerne l'entretien et la signalisation.

D - LE BUDGET EAU POTABLE

Programme prévisionnel de travaux :

- Travaux de renouvellement courant, de mise en conformité : poteaux incendie, reprise des branchements en plomb, remplacement des conduites en amiante ciment, etc.
- Poursuite de la rue des Médards
- Achat de terrain pour permettre le maillage de sécurisation de l'alimentation en eau potable du canton d'Aigues Mortes

Monsieur ROSIER-DUFOND rappelle que le Conseil Communautaire avait souhaité réaliser une étude relative à la lutte contre le tartre contenu dans l'eau et s'étonne de ne pas la voir inscrite.

Monsieur le Président propose d'étudier la possibilité de prévoir une enveloppe budgétaire pour cette étude.

E - LE BUDGET ASSAINISSEMENT

Programme prévisionnel de travaux :

1 Travaux et équipements structurants :

- Travaux de renouvellement courant, de mise en conformité / chemisage des conduites,
- Boulevard du Docteur Jean Bastide sur le Grau du Roi
- La mise en place de télésurveillance pour optimiser le contrôle des postes de refoulement
- Analyse de composants de certains postes de refoulement
- Traitement adéquat pour lutter contre les nuisances olfactives
- Rénovation du réseau avenue de la Pinède au Grau du Roi
- Remplacement du poste de refoulement BEC

2 Etudes :

- Etude relative au raccordement des effluents de Saint Laurent d'Aigouze à la station d'épuration du Grau du Roi
- Etude de la rue du Port à Aigues-Mortes

Les ratios budgétaires issus du budget principal

Années	2006	2007	2008	2009
Population DGF	34707			
Dépenses réelles de fonctionnement / Population	268,96 €	285,81 €	308,58 €	322.42
Dépenses de personnel / Population	85,89 €	91,42 €	98,10 €	111.55
Intérêts payés de la dette / Population	7,18 €	6,90 €	11,16 €	11.53

Années	2006	2007	2008	2009
Population DGF	34707			
Dépenses de fonctionnement				
Dépenses réelles de fonctionnement / Population	268,96 €	285,81 €	308,58 €	322.42
Frais de personnel / Dépenses réelles de fonctionnement	31,94%	31,98%	31,79%	34.60%
Intérêts payés de la dette / Dépenses réelles de fonctionnement	2,67%	2,41%	3,62%	3.58%

Années	2006	2007	2008	2009
Population DGF	34707			
Recettes de fonctionnement				
Recettes réelles de fonctionnement / Population	288,91 €	314,80 €	340,32 €	363.36€
Dotation Globale de fonctionnement / Population	65,55 €	65,98 €	64,84 €	65.70€
Produits des impositions directes / Population	150,69 €	160,29 €	178,59 €	260.10€
Effort d'équipements et de financement				
Dépenses d'équipements brut / Population	101,04 €	106,41 €	100,89 €	31.10€
Remboursement du capital de la recette / Population	14,78 €	17,04 €	19,21 €	43.00€
Charge de la dette				
Encours de la dette / Population	153,97 €	252,18 €	233,13 €	190.14€
Annuité de la dette / Population	22,04 €	23,94 €	30,20 €	54.53€

Ce débat, après présentation des éléments financiers par Monsieur Léopold ROSSO, Président, a permis à l'Assemblée :

- De discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans les budgets primitifs du budget principal et des budgets annexes, de la Communauté de Communes Terre de Camargue,
- D'être informée sur l'évolution de la situation financière de la Communauté de Communes Terre de Camargue,
- De s'exprimer sur la stratégie financière et la politique d'investissement de la Communauté de Communes Terre de Camargue.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h00

Conseil Communautaire du 03/03/20100

Signature des membres présents

Monsieur Léopold ROSSO,
Président,

Le secrétaire de Séance

Membres présents

M. Bruno ALBET	Mme Mireille BARBUSSE	M. Enry BERNARD-BERTRAND	M. Cédric BONATO
Mme Carine BORD	Mme Annie BRACHET	M. Alain CAMPACI	M. Julien CANCE
Mme Incarnation CHALLEGARD	Mme Florence COMBE	M. Santiago CONDE	Mme Diane COULOMB
M. Jean Paul CUBILIER	M. André DELLA-SANTINA	M. Jacques DELORD	M. Dominique DIAS
M. Yves FONTANET	M. Noël GENIALE	Mme Muriel GIBERT	Mme Christine GROS
M. Lionel JOURDAN	M. Fabrice LABARUSSIAS	Mme Martine LAMBERTIN	Mme Patricia LARMET
M. André MORRA	M. Etienne MOURRUT	Mme Christel PAGES	M. Philippe PARASMO
M. Richard PAULET	Mme Laure PELATAN	Mme Khadija PINCHON	Mme Maryline POUGENC
Mme Marie ROCA	M. Jacques ROSIER-DUFOND	M. Jean SPALMA	M. Jean-Pierre SPIERO